



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignants

Question écrite n° 18614

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question du nombre élevé de non remplacement de maîtres dans les écoles du Bas-Rhin. En effet, au terme d'une enquête menée, du 12 au 30 novembre 2007, dans 82 écoles par le syndicat des enseignants UNSA et la fédération des conseils des parents d'élèves, il ressort un total de 357 demi-journées d'absence non remplacées qui semble être imputable à un manque de moyens de remplacement dans le département. Si l'effectif des titulaires remplaçants a été augmenté cette année, celui-ci ne paraît pas répondre aux besoins du Bas-Rhin. À moyens constants, assurer la continuité du service éducatif dans les classes aurait pour conséquence d'augmenter les effectifs d'élèves à l'intérieur de celles-ci de manière déraisonnée car le taux d'encadrement dans les classes bas-rhinoises est un des moins favorables de France. C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les moyens qui seront mis en oeuvre pour apporter une réponse à cette situation.

Texte de la réponse

Les enseignants du premier degré qui ont le statut de titulaires remplaçants ont pour mission d'assurer la classe lors des absences de courte ou de longue durée des maîtres qui en ont habituellement la charge. Ils sont rattachés à une école et affectés soit à une brigade départementale, soit à une zone d'intervention localisée. Il appartient aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale compétents dans le ressort de leur département, d'organiser dans les meilleures conditions possibles le remplacement des enseignants absents dès qu'une absence est signalée par le directeur d'école concerné et l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription. Des moyens importants sont engagés pour assurer la permanence de la qualité du service public d'éducation puisqu'à la rentrée scolaire 2007-2008, 8 % de la ressource enseignante du 1er degré dans le département du Bas-Rhin sont consacrés au remplacement, ce taux étant conforme à la moyenne nationale. Pour mieux utiliser ces moyens importants, le ministre de l'éducation nationale a décidé d'engager une démarche de modernisation et d'optimisation de la gestion des remplacements. Celle-ci aura pour but de rendre plus fluide et plus efficace l'utilisation du potentiel de remplacement et d'identifier les causes évitables qui peuvent conduire à l'indisponibilité d'un enseignant.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18614

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 2000

Réponse publiée le : 26 août 2008, page 7369